

UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**ARRETE PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE
N°2011/003**
ÉLECTIONS AUX TROIS CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE
**Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités**

Vu le Code de l'Éducation.

Vu le décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

Vu le décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'université d'Aix-Marseille, et notamment son article 4 ;

Vu les statuts de l'université d'Aix-Marseille approuvés par l'Assemblée Constitutive Provisoire en sa séance du 14 octobre 2011 ;

Vu l'arrêté n°2011/001 en date du 20 octobre 2011 portant convocation des collèges électoraux pour les élections aux trois conseils de l'université d'Aix-Marseille;

Arrête
Article 1^{er} : Composition des bureaux de vote

Pour les élections aux trois conseils de l'université d'Aix-Marseille qui auront lieu les 28 et 29 novembre 2011, sont désignées présidents des bureaux de vote les personnes dont les noms suivent :

	BUREAU DE VOTE	PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE
1	UFR Droit 3, Av. R. Schuman Aix	<u>Pour les usagers</u> : Vincent EGEA le 28/11 Martine ROBERT le 29/11 <u>Pour les personnels</u> : Georges SCHMITTER
2	UFR IMPGT Rue Gaston de Saporta Aix	Jean-Rodolphe LOPEZ
3	UFR LSH 29, Av. R. Schuman Aix	<u>Pour les usagers</u> : Natacha MAURIC <u>Pour les personnels</u> : Dominique BATOUX
4	MMSH rue du château de l'horloge Aix	Christiane LAYE
5	IUFM Jules Isaac- Aix	Stéphanie HUGUET
6	Arbois Europôle	Marie JOCKEY
7	IAE Puyricard	Alain GED
8	UFR Economie et Gestion Jules Ferry Aix	Pierre GRANIER

	BUREAU DE VOTE	PRESIDENT DU BUREAU DE VOTE
9	Montperrin- Aix	Urbain N'GAMPIO le 28/11 Julien BROCH le 29/11
10	IUT Aix- Av. G. Berger	Claude FIORE
11	Aix-Marseille I Centre Saint-Charles Marseille	<u>Pour les usagers</u> : Antoine PARIS <u>Pour les personnels</u> : Aline HUMBERT
12	UFR de Droit Canebière- Marseille	Christine PENY
13	Aix-Marseille II Pharo Marseille	Jean-Paul BONY
14	UFR des Sciences et Techniques St Jérôme- Marseille	Charles PINERO
15	UNIMECA Technopole Château-Gombert Marseille	Patrick VIGLIANO
16	UFR Sciences Luminy- Marseille	Conrad BECKER
17	UFR des Sciences du Sport Luminy- Marseille	Eric BERTON
18	UFR de Médecine Timone- Marseille	Georges LEONETTI
19	UFR de Pharmacie Timone- Marseille	Henri PORTUGAL
20	UFR de Médecine Site Nord- Marseille	Christian BRUNET
21	Digne-les-Bains IUFM	Annick DI CIOCCIO
22	Gap Pôle universitaire	Jean-Marie GRULIER
23	Arles IUT	Nathaly VALLICARI
24	Avignon IUFM	Sabine NAPIERALA

Article 2 : Délégation

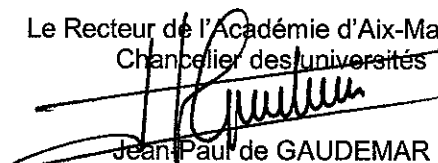
Délégation de signature est donnée aux présidents des bureaux de vote désignés à l'article 1^{er} à l'effet de signer les jours du scrutin, au nom du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, tous procès-verbaux et documents relatifs aux opérations électorales relevant du bureau de vote dont ils ont la responsabilité.

Article 3 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur le site Internet du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et de chaque université.

Fait à Aix-en-Provence, le 10 NOV. 2011

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités



Jean-Paul de GAUDEMAR